



AMBASSADE DE FRANCE EN ITALIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de Coopération et d'Action Culturelle
(SCAC)

RECRUTEMENT DES RESIDENTS Année Scolaire 2022-2023

La candidature à un poste de "résident" dans un établissement français relevant de l'AEFE en Italie **ne concerne que les agents titulaires de l'enseignement public** (les candidatures des agents stagiaires ou non titulaires ne sont pas recevables). Les candidats doivent avoir exercé au moins deux ans en tant que titulaire en France.

Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau AEFE sous le statut de résident doivent avoir terminé un premier contrat, soit trois années, pour pouvoir postuler dans un autre pays.

Les conditions particulières de recrutement et d'installation sont disponibles sur les sites internet des différents établissements scolaires en Italie :

Etablissement	Ville	Site internet
Lycée Chateaubriand Ecole Alexandre Dumas	Rome Naples	http://www.lycee-chateaubriand.eu
Lycée Stendhal	Milan	http://www.lsmi.it
Lycée Jean Giono	Turin	http://www.lyceegionoturin.it

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT ENREGISTRER ET TRANSMETTRE UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE D'ENSEIGNANT OU PERSONNEL ADMINISTRATIF "RÉSIDENT" DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS EN ITALIE

LA PROCÉDURE INTERNET EN BREF :

I – CRÉATION DU DOSSIER

- ouvrir un compte sur la plateforme Internet AGIRR de l'AEFE (étape 1)
- renseigner le dossier en ligne (étape 2)
- clôturer ce dossier en ligne (étape 3)
- sélectionner un pays → saisir la fiche Italie (étape 4)

II – CHOIX DES POSTES

- saisie des vœux en ligne sur la plateforme AGIRR de l'AEFE **du 7 au 25 janvier 2022**
- (étape 5)

III – TRANSMISSION DEMATERIALISEE DU DOSSIER

- éditer le dossier et envoyer le dossier et les pièces justificatives sous forme dématérialisée à partir du 17 décembre 2021 et avant le 25 janvier 2022 minuit (étape 6 : voir procédure détaillée en page 2)

ETAPE 6 - CONSTITUTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER DEMATERIALISE :

La procédure de transmission des dossiers est totalement dématérialisée pour l'Italie, **aucun envoi par courrier ne doit être effectué.**

A – Constitution du dossier :

Le dossier se compose des éléments suivants :

- 1) fiche de candidature (à pré-remplir en ligne, à imprimer et à signer)
- 2) liste récapitulative des pièces justificatives à fournir (voir page 3), à imprimer, compléter et signer
- 3) pièces justificatives

Tous ces éléments doivent être rassemblés dans **un seul fichier au format pdf de moins de 15 Mo.**

Le dossier numérisé doit être déposé entre le **17 décembre 2021** et **le 25 janvier 2022** sur l'espace en ligne accessible via le lien suivant <http://residents.2022.institutfrancais.it/>

B – Transmission du dossier numérisé

Attention : saisie de la ville du 1^{er} vœu obligatoire pour cette étape.

- cliquer sur le lien : <http://residents.2022.institutfrancais.it>
- remplir **le formulaire en ligne** en précisant, dans le cas de candidatures simultanées, les nom et prénom du conjoint
- déposer le dossier numérisé

Un accusé de réception confirmant le bon déroulement de la procédure de dépôt de dossier sera transmis par courriel.

En cas de problème, vous pouvez écrire à : recrutement.italie@aefe.fr

REMARQUES IMPORTANTES :

SEULS LES DOSSIERS TRANSMIS PAR VOIE DEMATERIALISEE SERONT EXAMINES.

ATTENTION : L'ENREGISTREMENT DES VŒUX EN LIGNE AVEC LE NUMERO DE POSTE SUR LA PLATEFORME DE L'AEFE EST OBLIGATOIRE.

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ENVOYES APRES LE 25 JANVIER 2022 NE SERONT PAS RETENUS. LE DOSSIER SERA CONSIDERE COMME INCOMPLET SI AUCUN CHOIX DE POSTE N'EST INDIQUE EN PREMIER CHOIX (IMPOSSIBLE DE POSTULER POUR UN PAYS UNIQUEMENT).

CALENDRIER	
Dépôt des dossiers sur la plateforme http://residents.2022.institutfrancais.it	Du 17 décembre 2021 au 25/01/2022 minuit
Saisie des vœux/numéros de poste sur la plateforme AGIRR-AEFE	du 7 au 25 janvier 2022
Traitement des dossiers : <ul style="list-style-type: none">- des pièces supplémentaires pour complément d'information pourront être demandées.- Un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès qu'il sera recevable.	Février 2022
Etude et classement des dossiers en commission paritaire	Entre le 28 février et le 2 mars 2022
Proposition de poste <u>par courriel</u> à votre adresse mail de référence	A partir du 2 mars 2022

LISTE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR

(document à compléter, signer et transmettre avec le dossier numérisé)

Nom :	Grade :	Discipline :
--------------	----------------	---------------------

TOUTES CES PIECES SONT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE DE RESIDENT

Veillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :

Etablissement	Candidat
---------------	----------

- Fiche de candidature à un poste de résident dûment signée par le candidat et par l'établissement (établissements EGD ou conventionnés AEFE)
- Photo d'identité sur la fiche de candidature
- Liste récapitulative des pièces à fournir signée
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation signée
- I-Prof onglet notation (note administrative, pédagogique et d'inspection)
- Copie du dernier arrêté de promotion (ou copie I-Prof)
- Copie de l'arrêté de titularisation (le cas échéant le plus ancien ou copie I-Prof)
- Copies des 2 derniers rapports d'inspection existants
- Copie de la dernière notation administrative (ou copie i-prof)
(sauf pour le personnel du 1er degré n'ayant jamais exercé à l'AEFE)
- Le cas échéant, copie du compte-rendu de la dernière évaluation du Rendez-vous de carrière
- Le cas échéant, copie de l'arrêté de détachement
- A partir du 6^{ème} échelon sans rendez-vous de carrière, une attestation de non réalisation d'un rendez-vous de carrière PPCR signée par la hiérarchie (IEN ou chef d'établissement) -
- Copie de la CNI (ou du passeport en absence de CNI)
- Copie du livret de famille pour les personnels mariés (ou certificat de PACS) et/ou ayant des enfants
- Candidat établi dans le pays (certificat de résidence de la mairie)
- Copie du contrat en cours (pour les agents relevant de l'AEFE)
- Justificatif de suivi de conjoint (si conjoint déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
Le cas échéant, justificatif de résidence prouvant que l'agent peut être recruté à la date de la rentrée scolaire (certificat de résidence de la mairie, contrat du conjoint, contrat de bail) et tous les éléments complémentaires demandés par l'établissement (copies de diplômes, attestations, etc.)
ainsi que tout document justifiant de compétences particulières validées par une habilitation ou une certification (informatique, langue, théâtre, activités péri-éducatives, conduites de projets...)

Fait à le.....

Signature du candidat (*obligatoire*)